



CSA du 14 mars 2024

Monsieur le Recteur,

Ce CSA se réunit aujourd'hui alors que les braises de la crise sociale que nous venons de connaître ne sont pas encore éteintes. Ses motifs n'ont hélas pas disparu. L'école et les établissements scolaires de Mayotte ne sont pas épargnées par cette insécurité.

Collège de Koungou

Au collège de Koungou, nos collègues ont exigé par leur droit de retrait un haut niveau de sécurisation. Lors du dernier F3SCT, la FSU a maintenu son désaccord quant aux mesures prises considérant que les travaux n'étant pas achevés, la sécurité était toujours insuffisante. Le désaccord persistant a permis d'obtenir le recours à l'inspecteur du travail dont nous attendons les conclusions. Nous vous avons alerté le 18 février dernier par une fiche de signalement. Alors que nous avons respecté scrupuleusement la procédure établie par Monsieur l'inspecteur santé et sécurité lors du F3SCT du 14 avril 2023, nous n'avons pas reçu les volets B et C des fiches (traitement et désaccord). Suite à cette absence de réponses. Nos collègues toujours en droit de retrait dans l'attente de l'avis de l'inspecteur ont pourtant reçu des menaces, retirées depuis, de retrait de salaire. Or selon l'article 5-6 du décret 82-453 - *Aucune sanction, **aucune retenue de salaire** ne peut être prise à l'encontre d'un agent ou d'un groupe d'agents qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun d'eux.*

Crise de l'eau et choléra

Nous le savons, une épidémie de choléra frappe l'union des Comores. Alors que la crise de l'eau n'est pas terminée et que cette maladie est transmise par ingestion d'eau infectée, nous n'avons pas de communication sur un protocole à suivre en cas d'apparition d'un malade dans le milieu scolaire. Est-ce normal que le F3SCT n'ai aucun élément à sa disposition sur ce problème ?

Situation du service public d'éducation

La baisse constante d'attractivité pour le service public d'éducation continue. Elle conduit à ce que de nombreux collègues renoncent à venir à Mayotte ou en partent prématurément. Cette baisse a des motifs exogènes et endogènes.

Dans la première catégorie, on trouve la saturation des services publics en général qui ne peuvent plus faire face à l'augmentation exponentielle de la population qu'elle soit scolaire ou générale. Il en va ainsi de la santé, de l'éducation et de la sécurité. Comment rester ou venir dans un contexte où il est compliqué de se faire soigner, compliqué de se déplacer sans prendre des risques pour sa sécurité, compliqué d'obtenir une scolarité continue pour ses enfants ?

Dans la deuxième catégorie, on trouve des conditions de travail dégradées à cause des sureffectifs qui n'épargnent personne, du manque d'encadrement en pSYEN, en assistants.es sociaux, personnels de santé, agents d'entretien, personnels d'éducation, d'enseignement et de direction.

Face à cette situation qui n'est pas nouvelle, la FSU exige depuis des années des mesures d'attractivité pour des personnels formés couplées à des mesures de stabilisation. Dans la première catégorie, nous l'avons dit et répété devant la nouvelle ministre des OM, la hausse de la majoration de salaires d'au moins 20 points nous semble indispensable. C'est une mesure universelle, c'est-à-dire qui **touche aussi bien les contractuels que les titulaires**. Nous revendiquons aussi une dé-conjugalisation de l'ISG et un avantage spécifique d'ancienneté. Enfin la mise en place d'une mesure de stabilisation à l'instar des 12000 € au bout de 5 ans, instaurée en Seine St Denis est, pour la FSU Mayotte, une autre piste parmi les possibles. Elle exige aussi des mesures de mise à niveau de toutes les prestations sociales et dans ce cadre la possibilité de cotiser à l'IRANCTEC pour les contractuels.

Monsieur le Recteur, nous avons posé ces revendications depuis de longues années maintenant mais nous ne voyons rien venir. Le manque de relais de certains élus s'explique par l'absence d'intérêts pour ces questions. Nous comptons sur vous pour donner un coup d'accélérateur à la mise en place de ces mesures de même que nous souhaiterions vous entendre davantage lorsqu'une députée attaque ouvertement la profession en disant n'importe quoi sur nos rémunérations et en montrant l'étendue de son mépris pour les questions éducatives et celles et ceux qui portent le service public d'éducation.

Nous comptons sur vous pour défendre l'idée d'un service public d'éducation qui ambitionne de scolariser tous les élèves de Mayotte, à contrario de ce qui a été depuis des années où le sous-investissement dans le service public d'éducation prend prétexte de la pression migratoire.

La FSU Mayotte s'associe également au mouvement national du 19 mars pour demander que soient ouvertes sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en **revalorisant le point d'indice**, dans une situation d'effondrement du niveau des rémunérations des agent.es publics.